



**Mardi 24 septembre 2013 à Espagnac ste-Eulalie - 17h : Assemblée générale**

## **PROCÈS-VERBAL DE SEANCE**

### Présents :

Messieurs les Maires ou Maires-adjoints de Bagnac, Béduer, Boussac, Camboulit, Corn, Espagnac et Marcilhac/Célé. M. Laborie Bernard, président du SMBRC, M. Trémoulet Joël, directeur du SMBRC. Mme Lapotre Antoinette du SATESE, représentant M. Bernard Choulet, président du SYDED. M. Glaude Michel, président de l'AAPPMA de Figeac.

### Membres du bureau :

Alain Vayssié, président. Gilles Raffy, vice-président. Géraldine Grépon, vice-présidente. Bénédicte Vinel, secrétaire. Sylvie Chiminello, secrétaire adjointe. Ronald Brus trésorier. Guy Caussanel, trésorier adjoint.

### Référents :

Pierre Cassagnes (Bregues). Will Van Der Knaap (Cabrerets). Marc Hermet (Figeac-Viazac). Francine Herbin (Marcilhac/Célé). Jacou Van Delft (Sauliac).

### Absents excusés :

Martin Malvy, président de la Région et président de Figeac-communauté, représenté par MM. Laborie et Trémoulet. Nicole Paulo maire de Figeac et Thérèse Vermande maire d'Orniac  
Référents communaux : Jean-Pierre Daynac, Claude Valencia

Alain Vayssié ouvre la séance par un discours de bienvenue aux nombreux élus présents dans la salle et aux adhérents fidèles à ce rendez-vous annuel, excuse l'absence de Martin Malvy, représenté par Bernard Laborie et Joël Trémoulet et des maires de Figeac et Orniac. Il annonce que conformément à l'ordre du jour annoncé par la convocation, l'assemblée générale se déroulera en 5 phases :

1. Rapports de l'association (moral, administratif et financier) ;
2. Qualité de l'eau (baignade et ensemble du Célé sur l'année 2012) ;
3. Actualisation des statuts et leur approbation, nécessitée par l'évolution de l'association.  
"Ce travail, il faut le dire, demandait un certain courage " dit-il en précisant le travail, l'engagement des membres impliqués dans ce dossier. L'appui d'une avocate de Cahors s'est donc avéré nécessaire pour élucider et rédiger avec clarté et précision les quatre principaux articles concernés par cette mise à jour. Ce changement de statuts implique donc le vote des membres adhérents présents ou représentés lors de l'assemblée générale.
4. Démission du CA composé des membres du bureau et des référents ; puis ce CA se retire et désigne un nouveau bureau, qui est ensuite présenté à l'assemblée. Pendant ce temps, Bernard Laborie, président du SAGE Célé présentera les études et travaux

engagés par le SAGE durant l'année 2013.

## 5. Orientation 2013-2014 de l'association.

Avant de présenter le rapport moral et d'activité 2012-2013, le président souligne l'engagement des membres du conseil d'administration durant l'exercice 2013 et leur participation assidue lors des trois conseils d'administration de l'année. Il souligne et félicite le travail exceptionnel des référents communaux, dont le rôle est prépondérant sur le terrain.

## **RAPPORTS**

### **1 Rapport moral**

Date après date, Alain Vayssié décrit les différents événements de l'année.

- 23.08.2012 : Journée des associations organisée par le PNR à Saint-Géry.
- 09.10.2012 : Réunion du SATESE à Cahors pour point « info'eau loisirs ».
- 15.11.2012 : Réunion du CA au seuil de Boussac puis visite de la station d'épuration de Figeac et poursuite à Camboulit pour une réunion du CA. Verrée offerte par le maire de Camboulit.
- 10.01.2013 : Rencontre à Corn avec le maire Serge Valette, le SATESE et le Sage Célé pour étude d'un avant-projet de baignade recensée.
- 15.03.2013 : conférence de l'eau à Bédrier animée par Serge Gay. Excellente assistance à la salle des fêtes de Bédrier.
- 01.06.2013 : randonnée gourmande à Espagnac. Présence 40 personnes ! En collaboration l'association de Sauliac: « Pastissades aux saveurs du causse ».
- 07.08.2013 : Orage et tempête sur le Célé. Présence et intervention d'Alain Vayssié avec les responsables du SAGE Célé sur le terrain.
- --.09.2013: Réactualisation des statuts et travail d'une commission créée à cet effet, en collaboration avec une avocate de Cahors pour analyser la terminologie utilisée et notamment parfaire la rédaction des quatre principaux articles renouvelés.

Le président cède la parole à Antoinette Lapotre qui explique le graphique de la qualité de l'eau établi en 2012 par le Satese. Son analyse démontre que si la baignade en amont de Figeac est parfois déconseillée, la baignade est plus aisée dans la basse vallée du Célé ou la qualité de l'eau est meilleure. Madame Lapotre fait remarquer la fiabilité qui ressort des prévisions effectuées sur l'ensemble du Célé.

### **2 Rapport administratif**

Bénédicte Vinel, secrétaire, souligne le travail important réalisé par Alain malgré un passage de témoin difficile à réaliser et quelques turpitudes. Elle confirme qu'avec le soutien des élus de la vallée, Alain Vayssié a su s'imposer et travailler avec détermination pour le bien de « Sauvegarde du Célé » comme nous l'a démontré son rapport d'activité.

Elle rappelle les différents dossiers menés à bien cette année et notamment le changement de logo et/ou identité visuelle de l'association. Logo qui démontre les valeurs de l'association, sa mission et la symbolique des couleurs qui est en harmonie avec la démarche de l'association.

Bénédicte Vinel, rappelle que Sauvegarde du Célé semble aborder un virage concernant les riverains ; « nous avons planché sur la protection, la sécurité et le cadre de vie des riverains dit-elle. Sans utiliser le mot « propriétaire » qui semble choquer certaines personnes, je propose d'utiliser les termes de « dépositaire du patrimoine » en qualité de personne qui possède un

terrain dont une bordure se trouve sur une rivière non domaniale ». Les fondateurs de l'association n'avaient pas imaginé l'importance de ces diverses catégories de membres de l'association, car, si certains membres ont adhéré par idéal écologique et ne sont pas tous riverains ; en revanche, un grand nombre d'adhérents sont riverains et souhaitent être protégés d'éventuels abus.

Bénédicte Vinel souligne également que, si pour le moment aucun contentieux n'a été relevé, le Célé pourrait un jour sortir de son lit et obligerait une redéfinition des parcelles ; ce qui pourrait soulever quelques contentieux. Pour cette raison, il est primordial que chaque riverain soit conscient de ses droits et de ses devoirs.

L'association est donc bien entendu, ouverte à tous, mais pour les raisons sus-dites, il a été nécessaire de redéfinir les différentes catégories des membres adhérents et leur degré de responsabilité au sein de la Sauvegarde du Célé.

Bénédicte Vinel évoque son départ de son poste de secrétaire mais souligne qu'elle souhaite rester active au sein du CA sur demande du président.

Notons le travail de grande qualité fourni par Bénédicte Vinel durant ces trois années et les avancées significatives qu'elle a mis en place au sein de l'association. Car si Bénédicte Vinel ne cesse de louer les qualités des deux présidents avec lesquels elle a travaillé, ceux-ci lui reconnaissent les qualités d'une parfaite collaboratrice dotée d'un fort esprit d'équipe.

### **3. Rapport financier**

Ronald Brus félicite les référents de chacune des communes et les remercie pour toute la collecte effectuée et les contacts établis avec tous les membres.

Il présente ensuite l'état des comptes et le résultat de l'exercice 2013 au 01.09.2013.

#### **1. LA QUALITE DE L'EAU**

Puis, Ronald Brus commente le graphique de la qualité de l'eau des sept baignades recensées d'Espagnac Ste Eulalie à Cabrerets.

#### **2. LES STATUTS**

Alain Vayssié présente le travail effectué sur l'adaptation des statuts. Il précise qu'une commission a été créée au sein de l'association et qu'il l'a rejointe lors du travail effectué en collaboration avec maître Bayard, avocate à Cahors.

Le changement des statuts entraîne le vote des membres et du conseil d'administration réunis lors de l'assemblée générale. A ce jour, l'association déclare 250 adhérents, le quorum est obtenu avec 126 personnes et/ou procurations. **Le quorum est atteint.**

Sont donc affichés au tableau, relus à haute et intelligible voix par Bénédicte Vinel et soumis au vote à main levée, les articles suivants :

##### **ARTICLE 2 : OBJET SOCIAL**

L'Association a pour but de :

- a) Défendre les droits des propriétaires riverains du Célé et le respect de leurs devoirs, étant rappelé qu'en vertu des articles L 215-1 et suivants du Code de l'environnement, les

propriétaires riverains ont des droits d'usage qu'il convient de préserver et qu'en contrepartie, les propriétaires riverains ont le devoir d'entretenir régulièrement le cours d'eau, conformément aux dispositions de l'article L 215-14 du Code de l'environnement, devoir dont il convient d'assurer le respect ;

- b) Veiller à la protection de la qualité de l'eau du Célé et à la biodiversité de la rivière.
- c) Prendre ou s'associer à toute initiative visant à valoriser, protéger ou défendre le patrimoine fluvial du Célé (chaussées, moulins, ponts, gués, lavoirs, etc...) ;
- d) Représenter les adhérents auprès des pouvoirs publics et des utilisateurs du Célé.

**Adaptation votée et approuvée à l'unanimité par le Quorum réuni.**

#### **ARTICLE 5 : COMPOSITION**

L'association se compose de :

- a) Membres riverains : on entend par « riverain » le propriétaire d'une rive du cours d'eau non domanial. Sont également riverains les fermiers ou locataires de terrains dûment mandatés par le propriétaire.
- b) Membres bienfaiteurs, qui ne sont pas riverains, mais qui soutiennent l'Association dans la poursuite de ses objectifs.

**Adaptation de l'article 5 : votée et approuvée à l'unanimité par le quorum réuni.**

#### **ARTICLE 13 : CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'Association est dirigée par un Conseil d'administration de 17 membres élus, à majorité de riverains, dont 13 référents communaux.

Les référents communaux représentent chaque Commune riveraine au sein du Conseil d'administration, étant précisé que, de Conduché à Bagnac / Célé, chaque commune riveraine aura au moins un représentant.

Le Conseil d'administration est élu pour une durée de trois ans par l'assemblée générale.

Ses membres sont élus à la majorité simple à un tour parmi les membres adhérents.

En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'expiration le mandat des membres remplacés.

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire.

#### **-Réunions du conseil d'administration : convocation et déroulement des séances**

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an, sur convocation du président ou à la demande du quart de ses membres.

Les membres du conseil d'administration doivent recevoir leur convocation quinze jours au moins avant la date de la réunion par courrier, par télécopie, par courrier électronique ou bien remis en mains propres. L'ordre du jour est joint à la convocation.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

#### **-Compétences du conseil d'administration :**

Le conseil d'administration est chargé de définir et de valider les actions ou projets, de vérifier l'exécutif du bureau et du traitement des affaires courantes. Il peut aussi provoquer une assemblée générale extraordinaire, organiser de nouvelles élections et de veiller à leur bon déroulement. Lorsque cela est nécessaire, le Conseil d'administration habilite le Président de l'Association à ester en justice.

**Adaptation votée et approuvée à l'unanimité par le Quorum réuni.**

#### **ARTICLE 14 : LE BUREAU**

**Le conseil d'administration élit parmi ses membres, un bureau composé de :**

- 1) Un président membre riverain ;
- 2) Un vice-président délégué ;
- 3) Un secrétaire ;
- 4) Un trésorier ;
- 5) Un Trésorier adjoint.

Les fonctions de Président et de trésorier ne sont pas cumulables.

Le bureau est élu pour trois ans.

En cas de démission d'un membre du bureau en cours de mandat, le Conseil d'administration prévoit le remplacement par l'un de ses membres en attendant la prochaine assemblée générale électorale.

Les membres du bureau sont rééligibles.

Lors de ses réunions, le bureau peut inviter à participer à ses travaux toute personne qui, en raison de ses compétences ou de ses responsabilités, est susceptible d'aider l'Association à réaliser les objectifs cités à l'article 2 des présents statuts.

**Adaptation de l'article 14 : votée et approuvée à l'unanimité par le quorum réuni.**

**L'assemblée vote le changement complet des statuts, qui prendra effet après la réélection du nouveau Conseil d'Administration : changement voté et adopté à l'unanimité par le quorum réuni.**

Pierre Cassagnes, référent de Brengues, souligne qu'en raison de :

- La croissance constante de l'association,
- l'implication grandissante des riverains et celle en régression de l'Etat, de la Région et des élus locaux,
- l'ouverture de l'association à la commune de Bagnac, mais aussi
- l'évolution du tourisme dans la vallée,

Il était indispensable de reprendre les statuts, dont le contenu avait tout son sens à l'époque où Monsieur Robert Soursou, ici présent et nous l'en remercions, les a créés ; mais cette adaptation était indispensable pour toutes les raisons sus-dites.

#### **4 RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Alain Vayssié annonce la démission du CA et énumère les différents membres concernés. Il évoque la nécessité de prévoir à l'avenir un vice-président délégué qui soutiendra, représentera le président et serait un successeur idéal. Ce poste ne sera pas occupé dès ce jour.

Il annonce ensuite les membres démissionnaires de leur poste, soit :

- La secrétaire : Bénédicte Vinel,
- Le trésorier : Ronald Brus
- Le référent de Commune de Boussac, Jean-Pierre Daynac.

Propose pour le CA des nouvelles candidatures qui sont :

- Denis Daynac, Cécile Puechméja, Bernard Moulène, Francis Ratié et Alain Plénacoste.

Demande alors à l'assemblée d'approuve la liste des 17 membres du nouveau CA, conforme aux nouveaux statuts :

- Référents de commune : Will Van Der Knaap (Cabrerets) ; Jacques Van Delft (Sauliac/Célé) ; Francine Herbin (Marcilhac/Célé) ; Guy Caussanel (St Sulpice) ; Pierre Cassagnes (Bregues) ; Claude Valencia (Espagnac ste Eulalie) ; Sylvie Chiminello (Corn) ; Denis Daynac (Boussac) ; Alain Vayssié (Béduer) ; Cécile Puechméja (Camboulit) ; Marc Hermet (Figeac-Viazac) ; Bernard Moulène (Bagnac/Célé).
- Et aussi : Ronald Brus (Marcilhac/Célé) ; Bénédicte Vinel (Cabrerets) ; Gilles Raffy (Bouziès) ; Alain Plénacoste (St Sulpice) ; Francis Ratié (Boussac).
- Sera discuté au premier Conseil d'administration : Un représentant de l'association des pêcheurs et un représentant de l'association des moulins.
- **aucune objection, propositions acceptées à l'unanimité.**

Le nouveau CA se retire pour élire le bureau.

#### **Nouveau Bureau**

Alain Vayssié annonce à l'assemblée la composition du nouveau bureau élu par le nouveau Conseil d'administration :

- Président .....Alain Vayssié
- Vice-président délégué.....Sera élu au prochain CA parmi ses membres
- Secrétaire .....Francine Herbin
- Trésorier.....Francis Ratié
- Trésorier adjoint.....Guy Caussanel

Souhaite la bienvenue au nouveau CA et exprime son désir d'effectuer un excellent travail dans une collaboration constructive ; il remercie l'assemblée pour son active participation et l'invite à partager un pot amical pour clore cette réunion fructueuse. Il lève la séance à 19h45.

---

Procès-verbal rédigé par Francine Herbin à Marcilhac sur Célé le 01/10/2013 :

Approuvé par Alain Vayssié à Béduer le 03/10/2013 :

